



Convocation le :  
14 Novembre 2017

Affichage le :  
14 Novembre 2017

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

En EXERCICE  
15

PRESENTS  
12

VOTANTS  
15

COMPTE RENDU SOMMAIRE Du CONSEIL MUNICIPAL  
De SAINT-GEORGES-MONTCOCQ

**Jeudi 23 Novembre 2017**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAURENCE, Maire de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ

Secrétaire de séance : S. LEGROS

Conseillers Présents : P.MAUDUIT, A. TALVAST, G.DUCHEMIN, I.LE BAS, D. REY-DORENE, C.LEGOURD'HIER, P. HENNEQUIN, L. BIDOT, N.LARSONNEUR, S. DAMOVILLES.S. LEGROS,

Conseiller(s) absent(s) avec pouvoir : N.BEUVE avec pouvoir à A. TALVAST  
A.LEBOURGEOIS avec pouvoir à Jean-Yves LAURENCE  
C. STCHEPINSKY avec pouvoir à P. MAUDUIT

Conseiller(s) absent(s) :néant

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.  
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de SAINT-GEORGES-MONTCOCQ peut délibérer.

**APPROBATION du COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 30 Octobre 2017**

**Il a été demandé de bien vouloir ajouter 1 point à l'ordre du jour :**

**1- Décision Modificative N°3 -2017**

1. Achat du terrain pour l'extension du cimetière
2. Aménagement du parking de la Mairie et de la salle polyvalente <b>délibération N°36-2017</b>
3. Aménagement des voiries
4. Dossier Ressources Humaines <b>délibération N°37-2017</b>
5. Tarification des repas adultes de la restauration scolaire <b>délibération N°38-2017</b>
6. Décision Modificative n°3 <b>délibération N°39-2017</b>
7. Questions diverses

## 1- Achat du terrain pour l'agrandissement du cimetière

Il y a eu plusieurs décès sur la Commune ces derniers mois, il nous faut donc pallier au manque de places assez rapidement. Les démarches pour l'acquisition du terrain pour l'extension du cimetière sont en cours, le contrat sera d'ailleurs prochainement signé.

## 2- Aménagement du parking de la Mairie

Pour des questions de sécurité et de mise en conformité, notamment pour la création de places de stationnement réservées pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite ; il a été proposé de matérialiser au sol, des places sur le parking de la Mairie et de la salle polyvalente.

Le devis de la société MANCHE SIGNALISATION ROUTIERE EST DE 720.00 € TTC

**- délibération N° 36-2017**

**Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour signer ce devis et engager les travaux.**

## 3- Aménagement des voiries

La commission voirie s'est réunie le Samedi 18 Novembre 2017, plusieurs sites ont fait l'objet d'une visite.

Voici les principaux points qui feront l'objet d'intervention à prévoir :

- L'entretien rue des Fontnelles
- La réfection de la chaussée, chemin du Montchoix.
- L'aménagement pour la sécurisation du carrefour rue du Montchoix / la Houssaie (maison Rousard)
- La réfection de la chaussée, chemin du petit Hamel / Templierie, suite à la requête d'un riverain.
- La réfection de la voirie, chemin du gris Caillou /les Anges
- Le problème de vitesse excessive Rue du Pressoir
- La liaison entre la rue de Bransgore et le clos Gallet
- La liaison entre la rue du pont d'Arcole et le Clos Gallet
- Les aménagements et la réfection de chaussée avenue du Cotentin ainsi que l'accessibilité des trottoirs

#### 4- Dossier RH

Suite à un contact avec le Centre de Gestion, il s'avère que la création de poste de la secrétaire de Mairie n'est pas conforme à la réglementation. Nous allons donc reprendre la procédure pour créer un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, ce qui n'aura aucune incidence sur le montant de sa rémunération.

Une vacance de poste de 2 mois est nécessaire, l'embauche ne pouvant intervenir que le 1<sup>er</sup> Février 2018. Il est donc proposé de poursuivre la mission temporaire de deux mois avec le Centre de Gestion

#### - délibération N° 37-2017

**Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et donne tous pouvoirs au Maire pour créer un poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, renouveler le contrat auprès du service de mission temporaire du Centre de Gestion pendant la vacance d'emploi de deux mois et procéder à l'embauche de l'agent.**

#### 5- Tarification des repas adultes de la restauration scolaire

Un professeur des écoles a émis le souhait de prendre ses repas à la cantine scolaire  
Il est donc nécessaire de fixer un tarif pour les repas adultes

Pour information, le repas enfant est facturé :

Repas si 1 enfant par famille :	3.90€
Si 2 enfants par famille :	3.81€
Si 3 enfants par famille :	3.67€

#### - délibération N° 38-2017

**Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, et fixe le tarif pour un repas adulte à 4.30€ TTC**

## 6- DM N°2-2017

Suite à l'étude du budget avec le Trésor Public, une décision modificative est nécessaire  
Nous n'avions rien prévu dans le budget primitif 2017 sur le compte: 2313 «Immobilisation en cours »  
Cependant un mandat de 57.60€ a été émis sur ce compte, Il nous faut donc le provisionner en conséquence ; je vous propose de prendre sur le compte 21311 «Hôtel de ville », sur lequel nous avons un peu plus que la dépense annuelle prévue.

Aussi je vous demande de bien vouloir accepter la décision modificative budgétaire N°2 -2017 suivante :

C/ 2313 Immobilisations en cours :	+ 57.60€
C/ 21311 Hôtel de ville:	- 57.60€

## - délibération N° 39-2017-

**Le conseil Municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité des présents, la validation de cette décision modificative n°2-2017**

## 7- Questions diverses

Petit point sur les festivités :

-Le vernissage expo aura lieu le 9 Décembre 2017, nous en profiterons pour accueillir les nouveaux habitants.

-L'apéro concert, le 15 Décembre suivi de l'animation « Noël » de la Commune le 16 Décembre

-Les vœux du Maire le 7 Janvier2018

Concernant le bulletin municipal, une relecture est prévue le 29 Novembre.